

DELIBERATION N° 84/01/07 : SORTIE COLLECTIVE DE CLASSES MATERNELLES/ANNEE SCOLAIRE 1983/1984 : PARTICIPATION FAMILIALE

Le Conseil Municipal est informé de l'organisation, pour la 2ème année consécutive, par les écoles maternelles Pierre Loti et Jacques Prévert, d'un séjour de 6 jours pour 2 classes, au Centre de vacances PEP "La Combelle" PEXONNE 54540 BADONVILLER. Ce séjour se déroulera du Lundi 14 Mai au Samedi 19 Mai 1984, pour un coût de 550 F par enfant, auquel il convient d'ajouter 1 620 F pour le transport.

Conformément à la note de service N° 82-399 du 17 Septembre 1982, émanant du Ministère de l'Education Nationale, cette expérience ne peut être assimilée à une classe de découverte, dont la durée ne saurait être inférieure à 10 jours, mais elle est assimilée aux sorties et voyages collectifs d'élèves.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec la PEP (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Meurthe et Moselle) qui assurera l'accueil des enfants au Centre de Vacances "La Combelle" à PEXONNE,
- d'établir la participation familiale selon tableau ci-après,
- de rappeler que pour les familles envoyant la même année deux enfants en classe de découverte, une réduction de 10 % sera accordée sur le montant de la participation familiale payée par enfant,
- de fixer la dépense par élève à 550 F (transport non compris),
- de préciser qu'un crédit de 31 000 F sera ouvert à cet effet à l'article 643 du budget primitif 1984,
- de solliciter auprès du Conseil Général, la subvention la plus élevée possible.

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL (ressources de l'année 1982, déduction faite des 10 et 20 %, divisées par 12, divisées par le nombre de parts fiscales	PARTICIPATION FAMILIALE
moins de 840 F	84 F 00
de 841 à 1 081 F	105 F 00
de 1 082 à 1 321 F	126 F 00
de 1 322 à 1 561 F	147 F 00
de 1 562 à 1 801 F	168 F 00
de 1 802 à 2 041 F	190 F 00
de 2 042 à 2 282 F	211 F 00
de 2 283 à 2 522 F	231 F 00
de 2 523 à 2 762 F	251 F 00
de 2 763 à 3 002 F	272 F 00
plus de 3 003 F	282 F 00

Monsieur SQUILLACE, rapporteur, propose au Conseil Municipal de décider l'attribution d'une indemnité aux institutrices et aux agents de services qui accompagneront les enfants des 2 classes maternelles pour le séjour qui se déroulera du Lundi 14 Mai au Samedi 19 Mai 1984, au Centre de Vacances PEP "La Combelle" - PEXONNE 54540 BADONVILLER.

PERSONNEL ENSEIGNANT :

- Madame FEURER Liliane, ou sa remplaçante
- Madame PIOT Claude, ou sa remplaçante

PERSONNEL DE SERVICE :

- Madame COLBE Paulette, ou sa remplaçante
- Mademoiselle PUGA Maria, ou sa remplaçante

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- l'attribution d'une indemnité de 360 F à Mesdames FEURER et PIOT, enseignantes, et à Madame COLBE et Mademoiselle PUGA, Agents de service, qui accompagneront les 2 classes maternelles durant leur séjour à PEXONNE.